



HAL
open science

Les rituels de vote en France et au Royaume-Uni

Florence Faucher, Colin Hay

► **To cite this version:**

Florence Faucher, Colin Hay. Les rituels de vote en France et au Royaume-Uni. *Revue Française de Science Politique*, 2015, 65 (2), pp.213 - 236. 10.3917/rfsp.pr.0213 . hal-02186390

HAL Id: hal-02186390

<https://sciencespo.hal.science/hal-02186390>

Submitted on 17 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES RITUELS DE VOTE EN FRANCE ET AU ROYAUME-UNI

Florence Faucher et Colin Hay

Le vote est une pratique sociale symbolique. Cette affirmation n'est ni audacieuse ni contentieuse, mais les travaux cherchant à en explorer les implications sont rares en science politique¹ et l'attention est le plus souvent focalisée sur les conséquences (les résultats et la désignation de gouvernants) ou les déterminants du vote, voire le contexte de la campagne et les stratégies déployées par les différents acteurs mobilisés pour obtenir les suffrages. Les pratiques électorales sont institutionnalisées par la répétition de performances de séries codifiées d'actes. Ce qui nous intéresse ici est la performance qui constitue le rituel, et non l'institution. Parler de ritualisation implique de pousser l'analyse de l'institutionnalisation en soulignant le rôle joué par les symboles (objets, décors et gestes, par exemple) et de réfléchir aux significations attachées à ceux-ci. La journée électorale mobilise l'ensemble de la communauté des citoyens d'un système politique au cours d'un événement combinant unité de temps, de lieux, d'action, et culminant dans la désignation des gouvernants légitimes. Le vote est une pratique à la fois institutionnalisée et ritualisée. Elle transforme le vote des citoyens en décision collective et fait temporairement des gouvernés les maîtres des gouvernants. Cette magie de l'élection est peu interrogée².

Analyser le vote en tant que rituel permet de mettre en lumière les conflits historiques significatifs qui ont émaillé l'invention de traditions politiques, les répertoires de sens qui ont accompagné la construction d'un modèle de citoyen dans des contextes nationaux distincts et qui sont en partie déterminés par la définition des frontières entre la sphère publique et celle du privé. Une analyse comparée de ces pratiques est d'autant plus intéressante qu'elle permet de mettre en question ce qui nous est le plus familier, tellement évident que nous ne le percevons plus mais le réduisons à un automatisme. Or, les rituels de vote sont spécifiques à chaque communauté politique et les pratiques des autres sont toujours surprenantes pour peu que l'on observe comment les citoyens sont appelés à exprimer leur suffrage.

Les histoires nationales de l'élargissement du suffrage et de l'apprentissage du vote ont conduit à des pratiques distinctes. Si le suffrage universel (masculin) est une conquête révolutionnaire et républicaine (1848) en France, il est le résultat en Grande-Bretagne de concessions progressives sur plusieurs décennies. Cette lente évolution au Royaume-Uni ne s'est pas prêtée à l'invention de règles ayant vocation à s'imposer immédiatement à travers le pays ou d'objets investis d'une symbolique particulière. L'essentiel de la

1. Ils ne sont guère plus fréquents dans les autres disciplines des sciences sociales qui s'intéressent au politique et aux élections.

2. Paul Guyonnet, « Le vote comme produit historique de la pensée magique », *Revue française de science politique*, 44 (6), décembre 1994, p. 1054-1078.

ritualisation politique britannique demeure concentrée au Parlement : les cérémonies prestigieuses mobilisant les symboles du pouvoir (discours du Trône, procédures de vote, Chambre des lords¹) y sont organisées annuellement, voire quotidiennement, et font l'objet d'une couverture médiatique qui reste importante. Par contraste, les rituels électoraux se déroulent sans pompe ni hermine.

L'histoire de l'institutionnalisation du vote est bien explorée en France² et au Royaume-Uni³. Elle montre que l'apprentissage du vote a été long et progressif. La littérature sur la question du vote comme pratique symbolique est en revanche étonnamment rare au-delà des analyses de Frédéric Bon⁴ et de Stephen Lukes – pour qui il s'agit du « rituel politique le plus important dans les démocraties libérales »⁵. Plus récemment, Yves Déloye a proposé une ethnographie du vote au village et approfondi l'esquisse de F. Bon⁶ ; Stephen Coleman a exploré ce que « ressentent » les électeurs⁷. Des études américaines s'intéressent à la manière dont les rituels électoraux servent à légitimer une réalité politique et s'appuient sur l'appareil médiatique⁸ ou sur une analyse de la dimension expressive de la participation électorale⁹. Hormis quelques études nationales généralement focalisées sur l'élargissement du suffrage, la littérature comparative de science politique est pour ainsi dire inexistante¹⁰. Par ailleurs,

-
1. Emma Crewe, *Lords of Parliament. Manners, Rituals and Politics*, Manchester, Manchester University Press, 2005 ; Shirin M. Rai, « Analysing Ceremony and Ritual in Parliament », *The Journal of Legislative Studies*, 16 (3), 2010, p. 284-297.
 2. Yves Déloye, Olivier Ihl, *L'acte de vote*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008 ; Alain Garrigou, *Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992 ; et *Les secrets de l'isoloir*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2012 ; Michel Offerlé, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Paris, Gallimard, 2002 ; et « Capacités politiques et politisations : faire voter et voter, XIX^e-XX^e siècles (2) », *Genèses*, 68 (3), octobre 2007, p. 145-160 ; Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Folio-Gallimard, 2001 (1^{re} éd. : 1992).
 3. Jack M. Barbalet, « Secret Voting and Political Emotions », *Mobilization. An International Quarterly*, 7 (2), 2002, p. 129-140 ; Malcolm Crook, Tom Crook, « The Advent of the Secret Ballot in Britain and France, 1789-1914 : From Public Assembly to Private Compartment », *History*, 92 (308), 2007, p. 449-471 ; et « Reforming Voting Practices in a Global Age : The Making and Remaking of the Modern Secret Ballot in Britain, France and the United States, c. 1600-c. 1950 », *Past & Present*, 212 (1), août 2011, p. 199-237 ; Peter Brent, « The Australian Ballot : Not the Secret Ballot », *Australian Journal of Political Science*, 41 (1), 2006, p. 39-50.
 4. Frédéric Bon, « Le vote : fragment d'un discours électoral », dans Yves Schemel (dir.), *Les discours de la politique*, Paris, Economica, 1991, p. 175-188.
 5. Steven Lukes, « Political Ritual and Social Integration », *Sociology*, 9 (2), mai 1975, p. 289-308, ici p. 304.
 6. Yves Déloye, « Rituel et symbolisme électoraux », dans Raffaele Romanelli (ed.), *How Did They Become Voters ? The History of Franchise in Modern Europe*, La Haye, Kluwer Law International, 1998, p. 53-76 ; « De la rue au bureau de vote (et réciproquement) : dessin et destin du rituel électoral en France (19^e-20^e siècles) », dans Gilles Bertrand, Ilaria Taddei (dir.), *Le destin des rituels. Faire corps dans l'espace urbain. Italie, France, Allemagne*, Rome, École française de Rome, 2008, p. 361-380 ; et « L'élection au village : le geste électoral à l'occasion des scrutins cantonaux et régionaux de mars 1992 », *Revue française de science politique*, 43 (1), février 1993, p. 83-106 ; Yves Poucher, « Passions d'urne : réflexions sur l'histoire des formes, des pratiques et des rituels de l'élection dans la France rurale », *Politix*, 15 (3), 1991, p. 48-52. Cf. également P. Guyonnet, « Le vote comme produit historique de la pensée magique », art. cité ; Philippe Braud, *Le comportement électoral en France*, Paris, PUF, 1973, p. 40-55.
 7. Stephen Coleman, *How Voters Feel*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013. Son approche est très différente des analyses de Philippe Braud qui s'intéressent particulièrement au rôle des émotions en politique (Philippe Braud, *Le jardin des délices démocratiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 1991).
 8. Mark W. Brewin, *Celebrating Democracy. The Mass-Mediated Ritual of Election Day*, New York, Peter Lang, 2008.
 9. Ron Hirschbein, *Voting Rites. The Devolution of American Politics*, Westport, Praeger Publishers, 1999.
 10. Marian Sawer, *Elections. Full, Free and Fair*, Annandale, The Federation Press, 2001 ; M. W. Brewin, *Celebrating Democracy...*, *op. cit.* ; R. Romanelli (ed.), *How Did They Become Voters ?...*, *op. cit.*

les anthropologues se sont peu intéressés à la question, sauf dans les sociétés où la pratique a été imposée¹ ou dans le contexte plus général des rituels séculiers et politiques².

Voter nous paraît aujourd'hui comme allant de soi. Plus encore, la manière dont on vote « chez nous » est la plus « naturelle » et évidente qui soit. En effet, les gestes électoraux sont habitués et incorporés. Comme l'ont montré Y. Déloye (dans son ethnographie du vote au village) et S. Coleman (avec les électeurs de Leeds), ces gestes routinisés ne sont pas immédiatement discursivement accessibles. Les électeurs interrogés répondent en fonction des résultats attendus, de leurs orientations et choix politiques, voire de leur motivation. Ils sont peu disert sur ce qu'ils font³ et ils reproduisent les gestes qu'ils ont appris en les faisant et qu'ils effectuent encore en gardant un œil sur ce que font les autres⁴. L'éducation civique apporte une rationalisation discursive et une exégèse des symboles, mais la plupart des électeurs n'en ont qu'un souvenir lointain – et la norme participationniste qu'elle cultivait est érodée⁵.

Une comparaison des rituels électoraux en France et au Royaume-Uni permet de dénaturer ces pratiques. Alors même que les deux pays ont connu des évolutions historiques parallèles, bien qu'à des rythmes et selon des modes contrastés⁶, il est intéressant de comparer les habitudes sédimentées et les rituels politiques progressivement construits : l'étonnement sert de révélateur à ce que nous ne percevons plus. Les pratiques sociales analysées renvoient à des modes différents de constitution de la subjectivité politique dans les deux pays, et de relation entre cette subjectivité et les contextes institutionnels. Elles soulignent la manière dont la figure du citoyen entre en jeu dans des systèmes politiques très proches et pourtant différents dans leurs manières de concevoir les rôles de l'électeur et celui du corps électoral, de la représentation et de l'incarnation, du citoyen de la République et du sujet de Sa Majesté participant à la désignation d'un Parlement souverain, de leur rapport à l'intérêt général et à l'intérêt individuel.

Nous proposons ici d'explorer comment cette pratique sociale est développée par une communauté politique qu'elle contribue en même temps à reproduire et à orienter. Nous revenons dans un premier temps sur les approches théoriques du rituel et sur leur apport quant à une analyse de la pratique contemporaine. La deuxième section rappelle les différences historiques dans les processus d'institutionnalisation de l'élection en France et en Grande-Bretagne, et montre les implications sur la ritualisation du vote. La troisième partie compare les rituels accomplis en les découpant en moments successifs et en soulignant les différences de rôles et de répertoires symboliques. Enfin, nous mobilisons ces éléments d'analyse dans une réflexion sur la culture politique des deux pays.

1. Romain Bertrand, Jean-Louis Briquet, Peter Pels, *The Hidden History of the Secret Ballot*, Londres, Hurst, 2007.

2. David I. Kertzer, *Ritual, Politics and Power*, New Haven, Yale University Press, 1988 ; Sally F. Moore, Barbara G. Myerhoff (eds), *Secular Ritual*, Assen, Uitgeverij Van Gorcum, 1977.

3. S. Coleman, *How Voters Feel*, op. cit. ; Y. Déloye, « L'élection au village... », art. cité.

4. Comme aurait pu le dire E. Gellner, l'électeur est un individu qui évite les gaffes (Ernest Gellner, « L'animal qui évite les gaffes, ou un faisceau d'hypothèses », dans Jean Leca, Pierre Birnbaum (dir.), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 1991, p. 25-44). En conséquence, tout changement est susceptible de créer une certaine confusion initiale (format de bulletin, déplacement des bureaux de vote, nouveau mode de scrutin, etc.).

5. Céline Braconnier, Jean-Yves Dormagen, *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation en milieu populaire*, Paris, Gallimard, 2007, p. 208.

6. Les deux pays reconnaissent ainsi les droits civils au 18^e siècle, les droits politiques au 19^e siècle et les droits sociaux au milieu du 20^e siècle, mais si la France procède par révolutions et changements de régime, les élites britanniques préfèrent réformer pour les éviter.

Pour une réflexion sur les rituels

Les métaphores du rituel sont fréquentes dans les discussions ou descriptions des élections, particulièrement sous la plume des journalistes. Les observateurs des scrutins français sont d'autant plus enclins à y recourir que le mobilier électoral, la codification des gestes et des paroles évoquent un registre religieux. Néanmoins, nous voulons aller plus loin et utiliser les outils théoriques des spécialistes des rituels pour développer notre analyse¹. Le concept de ritualisation nous permet de réfléchir à la dimension symbolique du vote et à ses significations alors que c'est le caractère instrumental de l'acte qui est généralement l'objet de toute l'attention.

Les rituels sont des pratiques sociales formelles, relativement invariantes, gouvernées par des règles, mises en scène et ayant une signification symbolique². Ils sont 1/ formels parce qu'ils servent à définir un code relativement restrictif de conduites appropriées. Ils sont 2/ traditionnels parce que relativement invariants dans le temps, et cette répétition reconnaissable, si ce n'est toujours strictement identique, est l'une des sources de leur légitimité. Ils sont 3/ gouvernés par des règles plus ou moins formelles. Ils impliquent 4/ un cadre et la performance de paroles et de gestes par des acteurs investis de rôles prédéfinis – dans le cas des élections, la loi et le règlement codifient d'ailleurs les pratiques de manière stricte et le président du bureau de vote dispose d'un Code électoral pour vérifier à tout moment la règle³. Ces pratiques tendent à être associées au domaine du religieux⁴ car elles ont 5/ une signification sacrée. La sacralité peut être conçue, dans la lignée d'Émile Durkheim⁵, comme sociale plutôt que religieuse, et associée à des processus d'effervescence et d'intégration. La signification du rituel est liée à l'utilisation de symboles qui contribuent à le « borner » et à marquer la légitimité de la pratique. La puissance d'un rite est liée en partie à la manière dont il est opérationnalisé⁶.

Les rituels donnent un sens à notre expérience du monde social en créant une épaisseur temporelle et le sentiment d'un lien social. Du fait de leur répétition, ils confèrent à une pratique sociale une dimension a-historique. Cette a-temporalité lie la communauté d'aujourd'hui à celle du passé et à celle de l'avenir. Les participants au rituel – qu'ils en soient acteurs ou figurants – contribuent à la réaffirmation d'une communauté⁷. Leur conformation à un modèle de conduite crée une apparence de consensus, quel que soit en fait leur degré d'adhésion, parce qu'elle souligne en creux l'absence de contestation. Or une des spécificités du rituel comme pratique sociale est qu'il est généralement analysé comme action pure, indépendamment de la sincérité des acteurs qui l'effectuent⁸. Une telle conception, liée

1. Les travaux sur les rituels constituent un champ académique, proche des études religieuses et anthropologiques (cf. notamment Catherine Bell, *Ritual. Perspectives and Dimensions*, New York, Oxford University Press, 1998). En cela, nous ne suivons pas Jack Goody lorsqu'il affirme que la polysémie du concept obscurcit plutôt qu'il n'éclaire l'analyse (Jack Goody, « Against Ritual : Loosely Structured Thoughts on a Loosely Defined Topic », dans S. F. Moore, B. G. Myerhoff (eds), *Secular Ritual*, op. cit., p. 25-35, dont p. 32).

2. C. Bell, *Ritual...*, op. cit., p. 139-169.

3. Y. Déloye, « L'élection au village... », art. cité.

4. C. Bell, *Ritual...*, op. cit.

5. Émile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris, PUF, 2008 (1^{re} éd. : 1912).

6. Victor Turner, *Forest of Symbols. Aspects of Ndembu Ritual*, Ithaca, Cornell University Press, 1970, p. 36.

7. L'obtention du droit de vote pour les suffragettes et pour les naturalisés est synonyme de reconnaissance et d'intégration dans la communauté politique.

8. Adam B. Seligman et al., *Ritual and Its Consequences. An Essay on the Limits of Sincerity*, New York, Oxford University Press, 2008, p. 103. Cette perspective contraste avec l'esprit du rituel du thé, selon l'un des maîtres

selon Mary Douglas à la modernité protestante et anglo-saxonne, contribue à assimiler le rituel à un simulacre¹. Elle se traduit par une réticence à penser les dimensions symboliques et non instrumentales de l'action politique. À quoi bon en effet prendre en compte ce qui, apparemment, ne « sert à rien » ? Comment ne pas se méfier d'une rhétorique, toujours supposée trompeuse, ou de gestes « inauthentiques », ou encore de conformisme social².

La remarque de Mary Douglas soulève d'autres questions puisque les citoyens eux-mêmes sont de plus en plus souvent incités à penser leurs actions en termes d'efficacité et de bénéfices individuels³. Or, une vision instrumentale de l'action humaine sape la possibilité d'analyser le vote comme pratique sociale symbolique et le réduit à une technique, à des orientations politiques, à des déterminants, sociologiques ou autres. En même temps, les sciences sociales nourries des théories du choix rationnel posent la participation comme un paradoxe difficile à résoudre sans invoquer des satisfactions normatives (voter est un droit et un devoir) ou une logique expressive⁴. Or, plus l'instrumentalité du vote est mise en avant, plus son efficacité est douteuse et son utilité négligeable, au-delà même d'une crise de confiance dans la politique institutionnelle et dans les promesses électorales ou de rejet des élus et des institutions⁵.

Les entretiens avec des électeurs conduits par H. Thomas, par C. Braconnier et J.-Y. Dormagen et par S. Coleman⁶ montrent la complexité du rapport entretenu à cette pratique, valorisée normativement en dépit de sa faible efficacité pratique. Cette ambiguïté est le propre du rituel qui lie un « monde subjonctif » (que l'on invoque et fait exister dans la pratique) à l'expérience vécue⁷. Dans le premier, l'électeur qui participe au rituel se conduit « comme si » son vote déterminait le gouvernement. Dans le second, le même électeur sait pertinemment que l'utilité marginale de son geste est pour ainsi dire nulle. L'électeur contemporain croit en l'efficacité de sa participation comme les Grecs croyaient en leurs mythes⁸, mais sa contribution au processus participe de la dimension sacrée du politique. Les rituels nous offrent des indices sur la construction et l'implicite des « mondes subjonctifs » qu'ils créent.

Les rituels mobilisent des dimensions affectives, physiques et cognitives qui contribuent à l'internalisation de manières de se conduire. Ils définissent, justifient des états sociaux et des catégories⁹ : le suffrage universel a naturalisé des catégories sociales telles que citoyens, candidats, élus, représentants de l'État, gouvernants. Ils rendent la contestation plus difficile

japonais, Sen Soshitsu (*Vie du thé, esprit du thé*, Paris, Arléa, 2014) : celui-ci considère en effet que la sincérité de l'invitant est au principe même du rituel.

1. Mary Douglas, *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte, 1992, p. 80. *A contrario*, dans le contexte catholique français, la comparaison entre vote et liturgie est une métaphore facile. Le vote apparaît toutefois comme un rituel « pauvre », parce qu'il est de courte durée, faiblement marqué symboliquement dans l'espace, les objets et les gestes (F. Bon, « Le vote : fragment d'un discours électoral », cité, p. 178).
2. Daniel Gaxie, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978.
3. Florence Faucher-King, Patrick Le Galès, *Les gouvernements New Labour. Le bilan de Tony Blair et Gordon Brown*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010.
4. Loïc Blondiaux, « Mort et résurrection de l'électeur rationnel : les métamorphoses d'une problématique incertaine », *Revue française de science politique*, 46 (5), octobre 1996, p. 753-791.
5. Colin Hay, *Why We Hate Politics*, Cambridge, Polity, 2007.
6. Hélène Thomas, « Personnes âgées et vote : les significations plurielles de la participation électorale dans la vieillesse », *Politix*, 6 (22), 1993, p. 104-118 ; C. Braconnier, J.-Y. Dormagen, *La démocratie de l'abstention...*, op. cit. ; S. Coleman, *How Voters Feel*, op. cit.
7. A. B. Seligman et al., *Ritual...*, op. cit.
8. Paul Veyne, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ? Essai sur l'imagination constituante*, Paris, Seuil, 1983.
9. Mary Douglas, *How Institutions Think*, Syracuse, Syracuse University Press, 1986.

puisque la participation au rituel par les citoyens peut être lue comme acceptation et légitimation d'un processus. Le rituel de vote permet de faire « comme si » il y avait consentement : il est un moment de célébration et d'institution de l'autorité. Pourtant, il ouvre un espace de contestation puisque l'on peut refuser de participer ou le faire en subvertissant les normes de conduite¹. Les répertoires de cette contestation sont historiquement et géographiquement variables : violences, intimidations, perturbations des procédures, appel au boycott. L'abstention, le vote blanc et le vote annoté, les candidatures de dérision² en sont les exemples pacifiques.

Bien que le rituel électoral soit codifié et formel, la performance laisse une place à l'improvisation, l'appropriation de la pratique et l'adaptation de celle-ci à l'expérience sociale et au contexte immédiat. Penser à l'élection en termes de performance³ permet de souligner que le rituel conserve une dimension ludique, que c'est un moment durant lequel les statuts de gouvernants sont remis en jeu⁴. On peut donc suivre V. Turner dans son analyse des rituels d'inversion au cours desquels les forts se présentent temporairement comme vulnérables aux volontés des faibles⁵. Par ailleurs, la campagne met en scène et en exergue les identités collectives à travers l'articulation des demandes sociales et des choix politiques alternatifs. Les arguments échangés par les candidats et les partis politiques proposent une simplification des questions complexes et des choix soumis aux électeurs, stylisent l'offre et la constitution sociale du corps politique. L'élection est donc une ponctuation importante de la vie ordinaire en même temps qu'un rite calendaire débouchant sur la désignation de gouvernants légitimes.

Institutionnalisation et ritualisation du vote

Le vote (individuel et secret) tel que nous le connaissons aujourd'hui en France et au Royaume-Uni a été inventé, développé, appris au cours d'un processus qui s'est étalé sur plusieurs décennies⁶. Il existe une dose importante de contingence dans les efforts des législateurs pour fixer des normes susceptibles de résoudre des difficultés pratiques ou de calmer des désaccords idéologiques. Ainsi, le rythme des réformes a suivi celui des contraintes politiques spécifiques à chaque pays et a donc répondu à des considérations politiques et idéologiques mais aussi pratiques et parfois techniques⁷. Le tableau 1 donne quelques éléments de repères chronologiques sur l'adoption des règles électorales dans les deux pays.

1. Nicholas B. Dirks, « Ritual and Resistance : Subversion as a Social Fact », dans Douglas E. Haynes, Gyan Prakash (eds), *Contesting Power. Resistance and Everyday Social Relations in South Asia*, Oakland, University of California Press, 1992, p. 213-238, dont p. 220.

2. En 2002, par exemple, un singe (en l'occurrence la mascotte du club de football local) fut élu maire de Hartlepool. La même année, les électeurs de gauche ont envisagé de voter pour Jacques Chirac au deuxième tour de l'élection présidentielle avec des gants ou une pince à linge, avant que des rappels à l'ordre public et à la dignité de l'occasion ne soient émis dans les médias.

3. Victor Turner, *The Anthropology of Performance*, New York, PAJ Publications, 1986 ; C. Bell, *Ritual... op. cit.*, p. 95.

4. La mise en jeu des statuts apparaît dans la joute entre François Mitterrand et Jacques Chirac lors du débat présidentiel de 1988, le premier persistant à s'adresser à son Premier ministre, tandis que le second ne parvenait pas vraiment à rabaisser le président sortant au rang de simple candidat.

5. Victor Turner, *Le phénomène rituel. Structure et contre-structure*, Paris, PUF, 1990 (Ethnologies), p. 169.

6. La littérature sur l'institutionnalisation du vote est abondante, notamment en France, et nous invitons nos lecteurs à s'y référer pour plus de détails sur les débats parlementaires, l'apprentissage des pratiques, etc. Cf. notes 2 et 3, p. 214, *supra*.

7. Stefano Bartolini, « Enfranchisement, Equality and Turnout in the European Democratisation Process : A Preliminary Comparative Analysis », *Working Papers*, ICSP, Barcelone, 1996.

Si le suffrage universel masculin est acquis en France dès 1848, l'évolution est progressive au Royaume-Uni. Les textes adoptés successivement réglementent le droit au suffrage¹, les candidatures, les moyens de propagande et les possibilités de corruption², fixent le jour du vote, encadrent les opérations de vote, de compte et de déclaration des résultats³. Le législateur britannique s'applique dès la fin du 19^e siècle à éliminer la corruption alors que cette question n'est vraiment traitée qu'un siècle plus tard en France, à la suite de plusieurs scandales⁴.

L'adoption du secret n'a été ni immédiate ni consensuelle⁵, mais elle fut un des vecteurs de l'intégration politique pacifiée des masses. Bien que le vote soit légalement secret en France dès les années 1830, la pratique en était assez éloignée. En effet, les électeurs devaient souvent noter le nom de leur candidat sur un coin de table du président du bureau de vote (ou demander de l'aide s'ils ne savaient pas ou mal écrire) puis lui remettre leur bulletin en main propre au vu de tous. Dans ces conditions, il n'était pas toujours facile de garder son vote secret. Le vote individuel est acquis en 1848 avec l'abolition du vote d'assemblées⁶. À l'issue de longs et épiques débats, le législateur adopte finalement en 1913 les bulletins imprimés, les enveloppes et l'isoloir⁷. Moqué pour sa ressemblance avec le confessionnal catholique dès son introduction, l'isoloir reste aujourd'hui un marqueur étrange dont les électeurs s'arrangent à leur façon⁸. Il permet de manière frappante de marquer le franchissement d'une frontière symbolique⁹ et l'existence d'un espace distinct, privé, caché, sacré.

Le secret du suffrage est adopté en 1872 au Royaume-Uni. Si, dans les longs et complexes débats parlementaires et publics, les opposants s'insurgeaient contre une pratique anti-patriotique, efféminée et française, l'invention alors récente du *ballot* dans les colonies

1. En raison des difficultés à prouver les contributions censitaires, voire la résidence, et de la diversité des exigences selon les comtés et *boroughs*, il était souvent nécessaire de s'assurer les services d'un avocat pour parvenir à se faire inscrire sur les registres électoraux. Compte tenu de la lenteur d'élaboration des registres, il n'était pas rare que des milliers d'électeurs soient morts ou aient déménagé entre leur inscription et l'ouverture du scrutin. L'abstention délibérée était probablement rare si l'on en juge par le fort taux de participation électorale : 87 % en 1910 (G. R. Searle, *A New England ? Peace and War 1886-1918*, Oxford, Oxford University Press, 2004, p. 134).

2. G. R. Searle, *ibid.*, p. 136-137.

3. Jusqu'en 1885, le scrutin était ouvert pendant plusieurs jours dans de nombreuses circonscriptions britanniques, d'où la nécessité de boîtes électorales cadenassées. Cf. Richard Rose, *Politics in England. An Interpretation*, Boston, Little, Brown & Co., 1964, p. 103 ; Robert Blackburn, *The Electoral System in Britain*, New York, St. Martin's Press, 1995. En 1918, un jour unique est choisi dans le pays (G. R. Searle, *A New England ?... op. cit.*, p. 831-832.). Depuis 1931, les élections ont lieu un jeudi.

4. Quinze lois et décrets sont adoptés entre 1988 et 2010. Ces textes limitent les dépenses électorales pour toutes les élections. Ils imposent la transparence des comptes de campagne et des partis, interdisent les dons faits par les personnes morales et posent un plafond aux dons des personnes physiques. Ils règlent de manière générale le financement de la vie politique.

5. Y. Déloye, O. Ihl, *L'acte de vote, op. cit.*, p. 196-208.

6. Cela permet une individualisation physique et intellectuelle du vote citoyen. Néanmoins, dans un premier temps, les procédures imposent un système de défilement de chaque commune précédée par le maire au bureau électoral du chef-lieu jusqu'à ce que soit éventuellement abandonné l'appel des électeurs et accepté l'écoulement des citoyens (Philippe Tanchoux, *Les procédures électorales en France de la fin de l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, Éditions du CTHS, 2004, p. 442-448.

7. Les textes ne donnent que des indications succinctes mais des fournisseurs ont rapidement proposés leurs services aux préfetures (A. Garrigou, *Les secrets de l'isoloir, op. cit.* ; Ph. Tanchoux, *Les procédures électorales... op. cit.*, p. 444-454 ; Y. Déloye, O. Ihl, *L'acte de vote, op. cit.*).

8. Y. Déloye, « L'élection au village... », art. cité.

9. Yves Déloye, « Le bureau de vote », *Regards sur l'actualité*, 329, 2007, p. 45-51.

australienne est une source claire d'inspiration¹. L'introduction du *booth* – un écritoire placé à hauteur d'homme et encadré de planchettes – permet à un électeur d'inscrire son choix sur le bulletin de vote sans que ceux qui accomplissent le même geste à côté de lui puisse voir ce qu'il fait. Le recours à des pupitres isolants a rencontré des résistances² car il privatise le moment du choix et conduit de fait à l'élimination des *hustings*, les réunions publiques qui aboutissaient à la nomination publique du représentant aux Communes³.

Ce bref détour par l'institutionnalisation du vote est important parce que le législateur, en édictant les règles encadrant les opérations de vote, a également fixé les gestes et les objets essentiels au processus de ritualisation. L'idée de ritualisation semble impliquer une intention, une détermination et une prescience dans le choix des procédures et des symboles de la part de ceux qui ont codifié le rituel. C'est, il nous semble, aller trop loin car, par nature, le sens des symboles est amené à être interprété différemment selon les groupes et les époques⁴. Ainsi, les lois électorales successives adoptées dans les deux pays ont incorporé de nouveaux objets ou gestes qui ont progressivement pris une importance qui n'était pas toujours nécessairement anticipée. Dans certains cas, l'intention du législateur était démopédique, dans d'autres, il s'agissait de trouver des solutions pratiques. Ainsi le choix des bâtiments publics assure-t-il une neutralité politique confortée par le dépouillement du mobilier. Cela contribue à prévenir certains risques de violence et permet l'exercice, en public, d'un choix privé⁵. En revanche, c'est le choix de protéger le secret du vote qui explique l'attention particulière portée à la technologie, aux gestes et aux objets, qui permettent de l'assurer. Quoi qu'il en soit, un appareil symbolique offrant à cette pratique sociale une signification indissociable du bon fonctionnement de la démocratie a été introduit. C'est cette dimension symbolique qui nous intéresse ici.

Analyser la ritualisation du vote permet de mettre en relation le citoyen avec le choix démocratique d'un gouvernement légitime dans une opération un peu magique et qui garde une part de mystère. Nous pensons qu'il est important de réfléchir à la manière dont la ritualisation du vote contribue à démarquer cette pratique sociale des autres, à l'inscrire dans une temporalité propre, à créer un cadre clairement identifiable et distinct en dépit d'un décor minimal et d'un mobilier caractérisé surtout par la rapidité avec laquelle il peut être démonté et déplacé. En conséquence, notre analyse ne s'attache pas ici à comprendre comment les

1. L'Australie a adopté le *ballot* en 1856 : voir Graeme Orr, « The Ritual and Aesthetic in Electoral Law », *Federal Law Review*, 32 (3), 2004, p. 31-32 ; P. Brent, « The Australian Ballot : Not the Secret Ballot », art. cité, p. 48.

2. Jack M. Barbalet, *Emotion, Social Theory, and Social Structure. A Macrosociological Approach*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 132.

3. Les *hustings* permettaient aux candidats de s'adresser directement à leurs électeurs depuis une estrade dressée dans un lieu public, un *pub* par exemple, et de répondre à leurs questions dans une ambiance souvent alcoolisée et parfois violente (M. Crook, T. Crook, « The Advent of the Secret Ballot in Britain and France... », art. cité). En Australie, où les *hustings* ont été abolis au cours des années 1890, la pacification des procédures a facilité l'adoption du vote des femmes (M. Sawyer (ed.), *Elections...*, *op. cit.*, p. 3-9). Il faut cependant noter que les réunions politiques sont longtemps demeurées une distraction populaire, rivalisant avec le football et s'inspirant de lui pour attirer les foules. Ainsi, en 1887, cinquante mille personnes ont assisté au discours de Gladstone à Swansea (G. R. Searle, *A New England ?...*, *op. cit.*, p. 134-135).

4. Les symboles sont en effet des objets, des actes, des relations ou des formations linguistiques *ambiguës* donc porteurs de significations multiples et susceptibles de provoquer des émotions et des passages à l'acte (Abner Cohen, *Two-Dimensional Man. An Essay on the Anthropology of Power and Symbolism in Complex Society*, Berkeley, University of California Press, 1974, p. 23).

5. Pour une étude détaillée des dispositifs adoptés en ce sens après 1870, cf. Ph. Tanchoux, *Les procédures électorales...*, *op. cit.*, p. 524-534.

individus sont transformés par leur participation au rituel¹, ou ce qu'ils ressentent², ou comment les rituels révèlent les valeurs profondes des participants, mais à contraster les symboles mis en jeu dans le rituel pour éclairer le sens que les électeurs français et britanniques peuvent donner à leur participation électorale.

Tableau 1. Quelques étapes législatives de l'élargissement du suffrage et des règles gouvernant les procédures de vote

France		Royaume-Uni	
1848	Introduction du suffrage universel masculin et inquiétudes concernant la logistique du scrutin et du compte.	1832-1867	Élargissement progressif du corps électoral.
1848	Abolition des assemblées électorales de citoyens électeurs.	1872	Adoption d'une loi sur l'organisation des scrutins dans toutes les circonscriptions : <i>ballot</i> (bulletin de vote unique et validé par un tampon de l'officier électoral) et <i>booth</i> .
1876	Changement de mode de scrutin conduisant à limiter la multiplication des candidatures et à organiser des campagnes électorales permettant à la fois de discipliner les voix et d'offrir une propagande suffisante.		
1883-1885	Les opérations de vote sont « générales », placées sous l'autorité d'un <i>electoral officer</i> et les candidats ne paient plus pour l'organisation de l'élection. Les dépenses de campagnes sont plafonnées par circonscription. Clarification des critères permettant l'accès au droit de suffrage et élargissement à environ deux tiers des hommes adultes.		
1913	Adoption du Code électoral codifiant les gestes et l'ordonnement des opérations de vote, dont introduction des enveloppes et de l'isoloir.	1918	Suffrage universel masculin, droit de suffrage pour les femmes de plus de 30 ans. Généralisation du scrutin majoritaire à un seul tour.
1944	Les femmes obtiennent le droit de suffrage.	1928	Les femmes de plus de 21 ans obtiennent le droit de suffrage.
1988	Première loi sur le financement des campagnes et de la vie politique.	1950	Éliminations des circonscriptions à sièges multiples et abolition des circonscriptions universitaires de Cambridge et Oxford.

1. Arnold Van Gennep, *Les rites de passage*, Paris, Picard, 2011 (1^{re} éd. : 1909). On pourrait cependant considérer que l'individu devient citoyen en prenant part au rituel de vote – et réactive chaque fois sa citoyenneté en faisant tamponner sa carte d'électeur. Par le vote, il est donc intégré à la communauté politique.

2. S. Coleman, *How Voters Feel*, *op. cit.*

Analyses du rituel électoral

Georges Balandier a invité à opérer un détour anthropologique¹ pour renouveler le regard sur nos pratiques politiques contemporaines, libérales et démocratiques. Il a montré comment, loin d'être incommensurables avec celles des sociétés exotiques, elles partagent avec celles-ci la nécessité d'assurer la légitimation des gouvernants et des structures sociales. Il a également repris l'analogie théâtrale² popularisée dans les années 1970 par Victor Turner et Erving Goffman et prolongée dans les réflexions sur le rituel comme performance³. Cette analogie est d'autant plus facile que les anthropologues du politique qui se sont penchés sur les sociétés contemporaines ont souvent porté leur attention sur les rituels spectaculaires du pouvoir (rituels présidentiels, par exemple). La métaphore du théâtre est classique chez les commentateurs des élections, qui soulignent l'existence de rôles, de textes, de publics et de mise en scène.

Bien qu'il se soit concentré sur les sociétés africaines, les analyses de V. Turner sont pertinentes pour réfléchir aux spécificités des pratiques sociales qui nous intéressent. Il offre en effet un cadre qui permet de décomposer le vote comme rituel politique. V. Turner propose notamment de distinguer des phases dramatiques dont l'enchaînement compose un « drame social »⁴. Il faut sans doute se garder de chercher un découpage trop strict des trois phases pour en préserver la valeur heuristique et réfléchir à la symbolique qui leur est associée. La phase préliminaire (préparation ou crise) correspond à la campagne électorale : les équipes rivales s'opposent à travers des images et des discours susceptibles de mobiliser les identités sociales et politiques. Le caractère essentiellement pacifique des campagnes contemporaines peut nous faire oublier que, pendant longtemps, une des préoccupations majeures du législateur a été de limiter la violence. Les règles visent à assurer l'égalité entre les candidats, en précisant le montant et la nature des dépenses autorisées, en réglementant la parole dans les médias audiovisuels ou dans les réunions publiques, en encadrant le matériel de propagande. La période liminale est celle de tous les possibles. Son début est marqué par une symbolique de passage et de séparation à la fois temporelle et spatiale qui isole le moment important de la vie quotidienne et du regard⁵. La phase résolutoire ou postliminale de déclaration et surtout d'interprétation des résultats est désormais largement dominée par les médias. Nous analysons la ritualisation lors de ces trois phases, dont le découpage temporel diffère légèrement entre les deux pays. On peut en effet considérer qu'en France, le moment liminal transforme l'individu en citoyen, tandis qu'au Royaume-Uni, c'est l'annonce des résultats par l'officier qui transforme le candidat en élu.

Comment vote-t-on en France et au Royaume-Uni ? Trois aspects peuvent être distingués analytiquement dans notre comparaison des rituels de vote : le cadre et les objets qui transforment un lieu ordinaire en bureau de vote (il s'agit en général d'un matériel facilement démontable ainsi que d'affiches et de codes rappelant les règles électorales, bulletins mais aussi urnes, registres, enveloppes) ; les acteurs (le personnel supervisant ou menant les

1. Georges Balandier, *Le détour. Pouvoir et modernité*, Paris, Fayard, 1985. Cf. également Marc Abélès, « Anthropologie politique de la modernité », *L'Homme*, 32 (121), 1992, p. 15-30.

2. Georges Balandier, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Fayard, 2006 (1^{re} éd. : 1980).

3. C. Bell, *Ritual...*, *op. cit.*, p. 73. Cf. également Don Handelman, *Models and Mirrors. Towards an Anthropology of Public Events*, New York, Berghahn Books, 1998 ; S. F. Moore, B. G. Myerhoff (eds), *Secular Ritual...*, *op. cit.*

4. Victor Turner, *Dramas, Fields, and Metaphors. Symbolic Action in Human Society*, Ithaca, Cornell University Press, 1975.

5. V. Turner, *Forest of Symbols...*, *op. cit.*, p. 95.

opérations de vote, les volontaires bénévoles qui les aident dans cette tâche, les représentants des candidats, les électeurs) ; les rôles qui sont endossés. Des gestes doivent être accomplis dans le cadre de ces rôles, selon des séquences spécifiques par les différents participants : 1/ l'ouverture et la fermeture des bureaux ; 2/ les étapes du vote pour les électeurs ; 3/ le début et la fin des opérations de comptage des voix ; et 4/ l'annonce des résultats. Ces gestes sont parfois accompagnés de formules consacrées et codifiées ou de discours stéréotypés.

Dans les deux pays, les bureaux de vote sont situés dans des bâtiments publics. Le mobilier électoral et la décoration sont sommaires, nécessairement mobiles et pouvant être mis en place et démontés rapidement. Affiches rappelant les règles, isolements/*booth* et urnes/*ballot boxes* sont les principaux marqueurs de la pratique sociale. La charge symbolique de ces objets utilitaires est activée en contexte¹. Les procédures de vérification des identités confirment et confèrent l'identité sociale de citoyen², renouvelant potentiellement le coût symbolique de l'inscription³. Les opérations se déroulent dans un certain silence qui tranche avec les activités de la rue. C'est un moment plus ou moins recueilli au cours duquel l'attention glisse vers les électeurs, pratiquants du rituel, et chargés de choisir les gouvernants.

Le tableau 2 permet une comparaison des formalités que doivent accomplir ceux pratiquant le rituel du vote, qu'ils soient officiants ou électeurs.

Pour la plupart des électeurs, leur participation au rituel s'achève lorsqu'ils sortent du bureau de vote. Pourtant, celui-ci continue sans eux pendant plusieurs heures. Cette phase du rituel électoral échappe généralement à l'attention. Peu de gens y participent, souvent par ignorance, encore plus souvent par indifférence. Les militants politiques et les citoyens les plus mobilisés peuvent être ainsi témoins du moment magique de transformation d'une agrégation de décisions individuelles en décision collective.

Néanmoins, la très grande majorité des électeurs se contente de suivre les résultats à la télévision, à la radio, voire attend la presse du lendemain. Dans les deux pays, la phase postliminaire est un événement médiatique⁴ et les soirées postélectorales sont des spectacles à part entière. Alors qu'en France, les premiers chiffres publiés portent sur des bureaux déjà dépouillés, au Royaume-Uni, l'extrapolation des sondages « sortie-des-urnes » au nombre de sièges est complexe. Les différentes chaînes rivalisent d'envoyés spéciaux pour apporter le plus rapidement possible à leurs audiences les résultats locaux⁵, multiplient les gadgets électroniques (on pense par exemple au *swingometre* de la BBC) et invitent experts, commentateurs et élus à interpréter le « message » envoyé par le corps électoral, à expliquer les mouvements des électeurs volatiles et les effets des promesses électorales sur les différents groupes sociaux et catégories d'électeurs. La popularité de ces programmes est néanmoins liée à l'importance des enjeux et décline parallèlement à la participation⁶. Au Royaume-Uni, la phase postliminaire s'achève au petit matin avec l'installation rapide du nouveau gouvernement et une série de rituels mettant en scène la passation de pouvoir (entretien avec la

1. V. Turner, *ibid.*, p. 19.

2. S. Coleman, *How Voters Feel*, *op. cit.*, p. 96-97.

3. C. Braconnier, J.-Y. Dormagen, *La démocratie de l'abstention...*, *op. cit.*, p. 227-229.

4. Daniel Katz, Elihu Dayan, *Media Events. Live Broadcasting of History*, Harvard, Harvard University Press, 1994 ; Nick Couldry, *Media Rituals*, Londres, Routledge, 2003 ; M. W. Brewin, *Celebrating Democracy...*, *op. cit.*

5. Les caméras de télévision filment d'ailleurs à distance les opérations de dépouillement britannique.

6. En France, ces émissions offrent des plateformes de débats aux représentants des partis et aux élus, et évoluent vers des joutes verbales. En Grande-Bretagne, les partis évitent ces oppositions frontales et les soirées électorales télévisées proposent plutôt des successions de commentaires, discours et réactions sans débats.

Tableau 2. Fonctionnement d'un bureau de vote¹

France	Royaume-Uni
<p>« L'électeur se présente à la table où sont déposés les bulletins et les enveloppes. Son inscription sur les listes électorales est vérifiée, il prend une enveloppe, un bulletin de vote de chaque liste ou candidat. Il est important qu'il prenne plusieurs bulletins de vote afin de préserver la confidentialité de son choix. L'électeur peut également se rendre au bureau de vote avec les documents électoraux qui lui ont été envoyés à son domicile.</p> <p>L'électeur se rend à l'isoloir. Le passage par l'isoloir est obligatoire dans tous les cas afin de garantir le caractère secret et personnel du vote.</p> <p>Il se présente devant l'urne où le président du bureau ou son suppléant vérifie son identité en lisant à voix haute la pièce d'identité ou la carte électorale qu'il lui présente.</p> <p>Le président ou son suppléant constate que l'électeur n'a qu'une enveloppe, mais il ne doit en aucun cas la toucher.</p> <p>L'électeur introduit lui-même l'enveloppe dans l'urne.</p> <p>Il signe alors la liste d'émargement en face de son nom. La personne chargée de contrôler les émargements se trouve généralement à côté de l'urne afin de faciliter les opérations de vote. Si un électeur n'est pas en mesure de signer lui-même, un électeur de son choix peut signer pour lui avec la mention manuscrite : "l'électeur ne peut signer lui-même". Si un électeur qui a voté, refuse de signer, c'est la personne chargée du contrôle des émargements qui signera à sa place. Il en sera porté mention sur le procès-verbal des opérations de vote et il sera indiqué les noms des électeurs concernés.</p> <p>La carte de l'électeur ou son attestation est rendue à leur détenteur après que l'assesseur a apposé un timbre à la date du scrutin sur l'emplacement prévu à cet effet. Ce timbre n'est pas apposé si l'électeur n'a pas présenté sa carte électorale. »</p>	<p>L'électeur se présente à la table du président du bureau de vote et de l'officier électoral et déclare son nom et son adresse pour vérification de son inscription sur le registre et de sa qualité d'électeur. Il peut présenter sa carte électorale qui comporte son numéro d'inscription. Le nom est rayé au crayon à papier sur le registre électoral et le numéro d'inscription est prononcé à haute voix.</p> <p>L'officier électoral transcrit le numéro d'inscription du registre sur le talon du volume contenant les bulletins officiels à côté du numéro du bulletin de vote qui est remis à l'électeur. Le bulletin numéroté est tamponné du sceau officiel qui le valide. Le bulletin de vote est plié puis remis à l'électeur déplié afin que tous les noms des candidats soient visibles.</p> <p>L'électeur marque une croix sur son bulletin de vote dans l'espace privé du <i>booth</i>.</p> <p>L'électeur plie le bulletin puis montre au président de bureau le tampon officiel de validation au verso avant d'insérer le bulletin dans l'urne noire et cadenassée.</p>

reine, arrivée festive à Downing Street, valise rouge brandie devant le numéro 10, nomination des membres du Cabinet). La transition française, c'est-à-dire la prise officielle de fonction, est moins spectaculaire et moins rapide.

1. La Commission électorale britannique publie un fascicule à l'intention des officiants des bureaux de vote. Celui-ci est accessible en ligne à l'adresse <<http://www.electoralcommission.org.uk/>>. À l'approche des élections générales du 7 mai 2015, des instructions détaillées sont également disponibles pour les *electoral officers*, conformément aux textes législatifs (*Representation of the People Acts*, 1983, 1985 et 2000 ; *Political Parties, Elections and Referendums Act*, 2000 ; *Representation of the People (England and Wales) Regulations*, 2001 ; *Representation of the People (Scotland) Regulations*, 2001 ; *Electoral Administration Act*, 2006, *the Parliamentary Constituencies (England) Order*, 2007 ; *Political Parties and Elections Act*, 2009 ; *Electoral Registration and Administration Act*, 2013) à l'adresse <<http://www.electoralcommission.org.uk/i-am-a/electoral-administrator/uk-parliamentary-elections>>. Des informations comparables sont disponibles en France sur le site du ministère de l'Intérieur (<<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Fonctionnement-d-un-bureau-de-vote>>, consulté le 11 mars 2015). Cf. également la section 2 du chapitre 6 du Code électoral, articles R40 à R71 portant sur les opérations de vote, <<http://www.legifrance.gouv.fr/>>.

Rituels de vote en France

Les campagnes électorales en France sont historiquement ancrées dans l'espace public. La loi électorale délimite la durée et les modalités de la campagne, en particulier les conditions d'accès à l'espace public et aux électeurs, la publication des sondages et des résultats. Des panneaux officiels et numérotés placés dans des espaces publics assurent que tous les électeurs puissent lire les affiches officielles des candidats et les annonces de réunions politiques. Ces dispositifs sont la conséquence de la nécessité de limiter l'affichage sauvage au début du 20^e siècle¹. Au début du 21^e siècle, celui-ci reste incontournable, même s'il constitue une infraction susceptible d'entraîner des sanctions pénales. L'affichage commercial est interdit. Des spots radiophoniques et télévisés officiels et gratuits sont diffusés et le temps de parole des différents protagonistes est minuté². Le matériel de propagande licite est strictement encadré, notamment dans le choix des couleurs, et limité. Le démarchage électoral est aujourd'hui généralement limité aux espaces publics que sont les marchés et les rues³, même si les réunions électorales (particulièrement celles où s'affrontaient les candidats) ont quasiment disparu. Néanmoins, l'électeur reçoit chez lui un courrier officiel contenant les bulletins de vote et les tracts électoraux. Il dispose de plusieurs jours pour étudier les documents. Sous l'influence du succès des techniques modernes de marketing électoral et la redécouverte du rôle du contact personnalisé⁴, le porte-à-porte est ré-importé des États-Unis, et des réunions privées, parfois dites *tupperware*, ont également refait leur apparition.

La phase du vote lui-même est la plus densément ritualisée en France. La coupure physique et temporelle permettant l'isolement de l'électeur des pressions sociales est acquise en 1913⁵. Elle commence avec la clôture de la campagne officielle, le vendredi soir⁶, et s'achève avec la fermeture des bureaux de vote, le dimanche soir⁷. Elle comprend donc également un jour de réflexion, marqueur temporel préparant l'électeur à l'accomplissement d'un geste sacralisé par les discours et les professions de foi depuis la Troisième République⁸.

1. Les candidats ont un numéro d'ordre identique dans toute la circonscription (Ph. Tanchoux, *Les procédures électorales...*, op. cit., p. 471).

2. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel contrôle le pluralisme de l'information en période électorale en application de l'article 16 de la loi du 30 septembre 1986, en appliquant les principes d'équité et d'égalité dans l'accès à l'antenne. Cf. <<http://www.csa.fr/Television/Le-suivi-des-programmes/Le-pluralisme-politique-et-les-campagnes-electorales/Le-pluralisme-en-periode-electorale>> (consulté le 11 mars 2015).

3. Dans les premières années de la Troisième République, les débats sur la libéralisation des réunions politiques sont liés à la volonté de favoriser l'émergence d'un électeur éclairé par le contact avec les candidats et les délibérations contradictoires plutôt que par les démarches à domicile et les sollicitations personnelles (Paula Cossart, *Le meeting politique. De la délibération à la manifestation, 1868-1939*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 116).

4. Les études sur les effets des techniques de campagne ont démontré l'efficacité de la communication personnalisée qui avaient été en partie négligées avec l'avènement des moyens de propagande de masse. Cf. l'analyse détaillée de la campagne de terrain aux États-Unis : Rasmus Kleis Nielsen, *Ground Wars. Personalized Communication in Political Campaigns*, Princeton, Princeton University Press, 2012. En France, des chercheurs formés aux États-Unis ont créé une *start-up* dédiée à la vente de services de communication et campagnes (cf. <<http://www.liegeymullerpons.fr/>>) : voir Guillaume Liégey, Arthur Muller, Vincent Pons, *Porte-à-porte. Reconquérir la démocratie sur le terrain*, Paris, Calmann-Lévy, 2013.

5. Plusieurs dispositifs ont été adoptés à la fin du 19^e siècle pour empêcher l'accompagnement de l'électeur jusqu'à l'urne.

6. Les sondages préélectorales ne peuvent être publiés en France au cours de la dernière semaine – une restriction mise à mal par Internet.

7. Le jour du vote est important puisqu'il a aujourd'hui un impact sur le taux de participation : les pays européens qui organisent les élections en semaine, le Royaume-Uni et l'Irlande, ont un niveau d'abstention plus élevé ; en France, le choix d'un jour férié date de 1875 (cf. Y. Déloye, O. Ihl, *L'acte de vote*, op. cit., p. 63).

8. Yves Déloye, « Se présenter pour représenter : enquête sur les professions de foi électorales de 1848 », dans Michel Offerlé (dir.), *La profession politique, 19-20^e siècles*, Paris, Belin, 1999, p. 231-254 ; Marion Paoletti, « Domes-

Après vérification de l'inscription dans le bureau de vote (premier contrôle d'identité), l'électrice française prend sur une table une enveloppe et des bulletins (si elle le souhaite ou a perdu ceux reçus à domicile). Chacun d'entre eux a été imprimé par le candidat, en respectant des règles quant à l'épaisseur du papier et sa transparence, aux caractères typographiques et aux couleurs. Enfin, cachée dans un isoloir fermé par un rideau¹, elle exprime le choix mûri en son for intérieur en le glissant dans l'enveloppe. Selon l'affluence, elle fait ensuite la queue pour s'approcher de l'urne et du président du bureau de vote, auquel elle remet sa carte d'identité et/ou sa carte d'électeur. À l'appel de son nom, un des deux assesseurs confirme l'inscription sur le registre (deuxième vérification d'identité). L'électrice dépose l'enveloppe sur le levier de l'urne transparente². En prononçant la formule consacrée « a voté », le président du bureau de vote fait, depuis 1913, tomber l'enveloppe sans l'avoir touchée³. Le fait qu'une phrase consacrée soit prononcée est, nous semble-t-il, significatif car, comme l'écrit John R. Searle⁴, lorsqu'un nouveau statut institutionnel important est conféré, il existe une attente que celui-ci soit consacré explicitement par un acte de langage proféré (« a voté ») selon des règles strictes et par une personne dûment autorisée (le président du bureau de vote) effectuant en même temps un geste symbolique (l'ouverture de la trappe permettant à l'enveloppe de tomber dans l'urne). L'électrice, ainsi reconnue comme ayant participé au suffrage, scelle cette reconnaissance en signant le registre (troisième vérification). L'un des assesseurs tamponne enfin la carte électorale si elle est produite (elle n'est pas obligatoire) (quatrième vérification possible). La séquence de vote est close : la majorité des citoyens cesse à ce stade d'être acteur du rituel.

Néanmoins, le rituel n'est pas entièrement terminé et laisse encore une place importante au corps électoral. À 18 heures (20 heures en ville), le président annonce la clôture des portes du bureau et invite les personnes qui ne souhaitent pas assister au compte à sortir. Des électeurs, volontaires et recrutés au cours de la journée⁵, prennent place autour de tables de quatre places⁶. Ils reçoivent de grandes enveloppes de 100 bulletins préalablement préparées par les assesseurs. En un peu plus d'une heure, les votes du bureau ont été comptés et recomptés, les bulletins nuls contresignés et les feuilles d'émargement remplies⁷. Dans les grandes villes, les

tiquer la représentation politique : les professions de foi pour les élections législatives de 2002 », *Mots. Les langages du politique*, 77, 2007, p. 29-39.

1. La séquence des gestes est assez souple dans la pratique, comme le montre l'ethnographie du vote au village d'Y. Déloye, « L'élection au village... », art. cité.
2. L'urne transparente incassable est introduite en France en 1986, mais avait été rejetée en 1914 malgré l'existence de modèles solides, impénétrables et la pratique établie en Italie (Ph. Tanchoux, *Les procédures électorales...*, op. cit., p. 528 ; Y. Déloye, O. Ihl, *L'acte de vote*, op. cit., p. 47).
3. L'usage des « machines à voter » a été expérimenté précocement en France, mais sans que la rhétorique de la modernisation des opérations de vote ne conduise à leur adoption généralisée. La résistance tient non seulement à leur coût, mais aussi à une réflexion sur l'individualisation du vote et de la lecture des résultats de la part d'acteurs craignant de perdre le contrôle d'un dispositif maîtrisé (Nathalie Dompnier, « Les machines à voter à l'essai : notes sur le mythe de la "modernisation démocratique" », *Genèses*, 49 (4), 2002, p. 69-88). Voir aussi Gilles J. Guglielmi, Olivier Ihl (dir.), *Le vote électronique*, Paris, LGDJ-Lextenso Éditions, 2015.
4. John R. Searle, *The Construction of Social Reality*, New York, The Free Press, 1995, p. 116 et p. 54-55.
5. Dans certains pays où le vote est dépouillé par les électeurs, ceux-ci sont sélectionnés par tirage au sort et convoqués officiellement.
6. Les opérations de dépouillement mises en place sous la monarchie de Juillet sont systématisées avec le suffrage de masse en 1848. Elles succèdent immédiatement à la clôture du bureau à partir de 1876 pour favoriser la transparence de la totalité de la procédure (Ph. Tanchoux, *Les procédures électorales...*, op. cit., p. 529).
7. L'émargement est pratiqué de manière systématique en France depuis 1830, progressivement routinisé et finalement réglé pour garantir l'intégrité comptable de la circonscription par les textes de 1848 et 1913 (Ph. Tanchoux, *ibid.*, p. 482 et suiv.). L'implication des citoyens et la standardisation des procédures de vote en France sont le résultat de la nécessité d'organiser rapidement en 1848 des élections au suffrage universel masculin. Cf. l'étude fascinante de l'ingénierie électorale dans Y. Déloye, O. Ihl, *L'acte de vote*, op. cit., p. 75-97.

dépouilleurs ne se connaissent pas et parlent peu¹. Les novices suivent les instructions qui leur sont données et observent les plus expérimentés. Le corps électoral est donc ainsi responsable du dépouillement et de la validation des résultats, sous l'autorité et le contrôle des autorités élues locales. Dans cette phase, en partie cachée au public puisque les portes ont été fermées, le décorum est limité et les officiers affairés à suivre les textes avec précision pour ne pas invalider la procédure. Le président et ses assesseurs finalisent les comptes et les papiers nécessaires avant de les amener en mairie où les résultats des bureaux de la circonscription sont agrégés puis envoyés en préfecture. Les résultats officiels sont publiés immédiatement par les services préfectoraux², sans tambour ni trompette. Les citoyens qui ont participé au compte rentrent tranquillement suivre les résultats à la télévision car, en assistant ou participant au dépouillement, ils ne connaissent que les résultats de leur bureau de vote.

Rituels de vote au Royaume-Uni

Si la campagne électorale française est dominée par les tractages sur les marchés, les militants britanniques arpentent le terrain et sollicitent l'électeur à son domicile. Ils distribuent les tracts dans les boîtes à lettre³ et font du porte à porte. Au 19^e siècle, le démarchage électoral (*canvass*) avait été conçu comme un moyen d'encourager l'inscription sur les registres. Il était par ailleurs indispensable pour faire connaître les candidats qui, jusqu'en 1969, n'étaient identifiés sur les bulletins de vote que par leur nom, sans mention d'affiliation partisane. Le *canvass*, qui introduit la politique dans la sphère privée de la maison familiale⁴, non seulement constitue l'occasion de vanter les mérites du candidat et des politiques du parti, mais permet aussi d'interroger les électeurs sur leurs préoccupations, préférences et intentions de vote. En conséquence, un bon *canvass* donne une idée précise des forces en présence et il contribue, dans les circonscriptions « marginales » ou ciblées, à maximiser la participation électorale des sympathisants.

Les règles de campagne, adoptées pour garantir l'égalité des candidats dans chaque circonscription, fixent un cadre strict en matière de dépenses électorales et de publicité dès les années 1880. Les candidats ne peuvent engager de frais supérieurs à un plafond légal qui est proportionnel au nombre d'électeurs de la circonscription et varie selon le type de consultation. Les dons sont contrôlés ainsi que la nature des dépenses et l'origine de celles-ci⁵. Par ailleurs, le sérieux des candidatures est garanti par une caution de 500 livres sterling, remboursée si le seuil de 5 % des suffrages est dépassé⁶. Les médias doivent accorder à tous les candidats d'une circonscription donnée un traitement équivalent. Du fait du plafond des

1. Il s'agit d'une observation des auteurs dans plusieurs grandes villes.

2. La présentation exhaustive et immédiate des résultats locaux est acquise dès 1848 et participe de l'affirmation de la souveraineté populaire, mais c'est la presse qui joue le rôle de diffusion nationale (Ph. Tanchoux, *Les procédures électorales...*, op. cit., p. 496).

3. Il n'y a pas d'envoi officiel groupé pris en charge par l'État comme c'est le cas en France.

4. Le démarchage téléphonique, voire électronique, est désormais très fréquent. Plusieurs études montrent cependant que le contact personnel reste crucial à la mobilisation électorale. Cf., par exemple, Justin Fisher *et al.*, « You Get What You (don't) Pay for : The Impact of Volunteer Labour and Candidate Spending at the 2010 British General Election », *Parliamentary Affairs*, 67 (4), 2014, p. 804-824.

5. Le *treating*, que nous avons mentionné plus haut, est sévèrement encadré, au point qu'un candidat ne peut, sous peine d'infraction, offrir du thé, du café ou des biscuits aux électeurs qui se sont déplacés pour une réunion publique ou une rencontre avec le candidat chez un particulier. Les infractions sont passibles d'emprisonnement pour le responsable des élections (*electoral officer*) du candidat condamné.

6. Une telle contrainte pèse lourdement sur les budgets des petits partis tels que les Verts ou les communistes, sans pour autant empêcher le Monster Raving Loony Party ou le Parti de la loi naturelle de présenter des candidats.

dépenses, les candidats recourent principalement à un affichage gracieux par leurs électeurs qui placent des posters colorés et de petite taille aux fenêtres les plus visibles de leur rue. La législation électorale concerne essentiellement le niveau local et la plupart de ces règles ne s'appliquent pas au niveau national. L'affichage électoral partisan le plus visible est donc national, commercial (sur des espaces publicitaires loués) et d'envergure puisque les dépenses au niveau national ne sont pas plafonnées¹. Les groupes présentant plus de cinquante candidats peuvent diffuser des spots officiels gratuits à la télévision et à la radio.

En revanche, la période du vote lui-même est peu marquée symboliquement : la campagne électorale n'est suspendue que la veille du scrutin ; le vote a lieu un jeudi², dans des bâtiments publics, tels que des *community centres* ou des écoles, identifiés le plus souvent par des signes artisanaux indiquant « *Polling Station* ». Tout affichage est prohibé dans un rayon de 100 mètres autour du bureau de vote. Bien que les cartes d'électeur existent, elles ne sont pas plus nécessaires que des papiers d'identification. Il suffit de connaître son adresse et de pouvoir la décliner³ pour recevoir, des mains de l'officier électoral, un bulletin de vote portant le numéro d'inscription sur les registres, dûment plié et marqué d'un tampon qui valide son utilisation. Depuis 1872, l'électeur britannique s'appuie sur la tablette d'un *booth* pour inscrire, à l'abri du regard public, une croix au crayon face au nom du candidat de son choix⁴. Il insère ensuite le bulletin plié dans l'urne et quitte le bureau⁵. La vérification d'identité est une formalité rapide et simple, le décor est minimaliste, le cérémonial également⁶.

Finalement, le moment le plus remarquable est la rencontre avec les militants qui attendent à la sortie du bureau. Arborant chacun la rosette appropriée à leur parti, ils demandent aux électeurs le numéro de leur carte électorale ou leur adresse. Comparés aux feuilles de *canvass*, ces numéros permettent de s'assurer que tous les supporteurs potentiels ont voté. Dans le cas contraire, des militants se rendent à leur domicile, leur téléphonent ou leur envoient des textos et des courriels pour leur rappeler la tenue d'élections. Dans les circonscriptions où les écarts de voix sont minimes, ces techniques de campagne sont décisives et contribuent parfois à faire basculer les résultats⁷.

1. Les dépenses de campagne ont atteint un maximum de 41 millions de livres en 2005 selon la Commission électorale (<<http://www.electoralcommission.org.uk/find-information-by-subject/political-parties-campaigning-and-donations/political-party-spending-at-elections>>, consulté le 9 avril 2014).

2. Le jeudi a été choisi car il est le jour le moins susceptible d'interférer avec les obligations des différentes religions reconnues. Les horaires sont étendus (7 à 22 heures), afin d'être compatibles avec une journée de travail.

3. La recrudescence des fraudes conduit néanmoins à envisager d'exiger la production d'un titre prouvant l'identité (par exemple, un permis de conduire ou un passeport – il n'y a pas de carte d'identité au Royaume-Uni). Cf. *The Sunday Times*, 5 janvier 2014. Historiquement associée au statut de propriétaire et à l'impôt, la franchise a parfois été liée à la résidence, ce qui fut un moyen efficace de limiter son extension à une classe ouvrière souvent mobile au 19^e siècle dans les deux pays.

4. Les bulletins britanniques peuvent être « interprétés » en fonction de l'intention supposée de l'électeur, dont la main a pu glisser si la croix attendue n'est pas clairement lisible. En France, tout bulletin distinctif parce que portant une inscription est invalidé.

5. Lors des élections européennes de 2004, un vote postal fut expérimenté dans quatre des douze circonscriptions régionales. La participation dans ces régions y fut supérieure de 5 points aux autres (Adam Mellows-Facer, Richard Cracknell, Jessica Yonwin, *European Elections 2004. Research Paper*, Londres, House of Commons Library, 2004). Néanmoins, l'expérience a été jugée globalement insatisfaisante, notamment en raison de la multiplication des allégations de fraude et de la complexité des opérations (Lewis Baston *et al.*, « Turning Out or Turning Off ? An Analysis of Political Disengagement and What Can Be Done About it », *Electoral Reform Society*, 20, 2004, www.electoral-reform.org.uk/).

6. S. Coleman, *How Voters Feel*, *op. cit.*, p. 119-121.

7. Charles Pattie *et al.*, « Measuring Local Campaign Effects : Labour Party Constituency Campaigning at the 1987 General Election », *Political Studies*, 42 (3), 1994, p. 469-479.

Si, en France, les opérations de vote sont riches en symboles retenant l'attention des électeurs, au Royaume-Uni, c'est sans doute le dépouillement qui concentre la symbolique politique, tout en restant centré sur les circonscriptions elles-mêmes et sur les discours d'acceptation du résultat. Le dépouillement correspond au Royaume-Uni à un temps du secret et de l'invisibilité. À 22 heures, les bureaux ferment et les boîtes noires et cadenassées utilisées comme urnes sont transférées sous escorte policière au quartier général de la circonscription ou du comté. Les opérations électorales sont placées sous le contrôle et la responsabilité de fonctionnaires du gouvernement local. Élus et électeurs n'y jouent aucun rôle. L'État offre donc un service aux candidats, en s'assurant du bon et équitable déroulement de la campagne et du vote lui-même¹. La centralisation des opérations de dépouillement permet de gagner en efficacité et en rapidité. Dans certaines villes, plusieurs circonscriptions sont dépouillées sur le même lieu, parfois un gymnase ou un équipement collectif suffisamment spacieux investi pour l'occasion. Le dépouillement est effectué par des employés recrutés pour l'occasion. Les candidats et leurs représentants se tiennent à distance et ne peuvent que suivre de loin les manipulations successives. Il leur est donc impossible de connaître la provenance des bulletins ou d'apercevoir les numéros de registre qu'ils portent². À l'ouverture des urnes, les officiants mélangent les bulletins afin que les résultats par bureau de vote ne puissent être connus³. Les bulletins sont ensuite comptés et classés en piles avant d'être distribués aux dizaines de dépouilleurs qui les ouvrent et les placent dans des casiers correspondants à chaque liste ou candidat avant de les compter. Le système électoral est la majorité simple, et la multiplication des petits candidats avec le déclin du bipartisme a contribué à resserrer les scores. S'ils ont le moindre doute, les candidats demandent un nouveau compte, voire plusieurs⁴. Il est alors nécessaire de reprendre un à un les 50 000 à 70 000 bulletins de la circonscription. Malgré la dextérité des employés (parfois des employés de banque), cette phase se prolonge tard dans la nuit.

Lorsque les résultats sont connus, les portes s'ouvrent et l'officier les proclame devant les candidats, alignés sur l'estrade et identifiables par leur « rosette » partisane, des curieux, des militants et de journalistes⁵. Le public observe les visages, cherche à lire les réactions et glose sur la capacité des uns ou des autres à dominer ses émotions⁶. Les candidats prononcent, chacun à leur tour, un discours d'acceptation des résultats et ne manquent jamais de remercier les responsables du scrutin du bon déroulement des opérations de vote et de

1. Au lendemain de la première guerre mondiale, l'État britannique (The Treasury) prend en charge le coût financier de l'organisation du scrutin. Par ailleurs, le suffrage universel masculin, assorti d'une obligation de résidence de six mois, est adopté.

2. Une fois dépouillés, les bulletins sont conservés, sous scellés, par l'administration. La législation électorale interdit au gouvernement ou à tout autre de consulter ces archives, mais le gouvernement est le seul à même de faire respecter cette loi ou de la violer (Robert Blackburn, *The Electoral System in Britain*, Londres, Palgrave Macmillan, 1995, p. 88). La confiance dans les institutions et dans ses concitoyens est l'une des valeurs fondamentales qui caractérisent la culture civique britannique, selon l'étude classique de Sidney Verba, Gabriel A. Almond, *Civic Culture. Political Attitudes and Democracy in Five Nations*, Princeton, Princeton University Press, 1963.

3. Le contraste avec la France est frappant, puisque les résultats y sont connus par bureau de vote, permettant d'ailleurs une analyse fine des quartiers par les partis et les académiques. En Grande-Bretagne, le démarchage électoral permet aux partis de connaître maison par maison l'évolution de leur électoral.

4. Dans la circonscription de Winchester, en 1997, le candidat libéral démocrate a été élu à deux voix près. Il s'agit de l'un des résultats les plus serrés jamais enregistrés.

5. Les équipes des différents centres de compte sont en compétition pour être les premiers à annoncer les résultats devant les caméras, rarement avant minuit.

6. Le *telling*, ainsi que les observations des piles des compteurs par leurs représentants, leur ont néanmoins donné une idée du sens de la décision électorale.

dépouillement. C'est le moment le plus solennel du rituel, mais il fait écho aux *hustings* dont est conservé le côté festif, démonstratif et tribal, comme le rappellent la présence bigarrée des candidats du Monster Raving Loony Party¹ ou les effusions de joies des équipes gagnantes. Le discours de l'officier annonçant le nombre de voix obtenu par chacun des candidats est l'équivalent du « a voté » français. Il marque la clôture de la période liminale, l'attribution d'un nouveau statut et ce qui est mis en avant ici est l'élection du nouveau parlementaire plus que le rôle du citoyen.

Des conceptions différentes du citoyen et de l'espace public

Comparables et pourtant étonnamment diverses, les pratiques électorales nous permettent de réfléchir à la construction historique des démocraties libérales et à l'apprentissage du vote. Au-delà d'une analyse de l'institutionnalisation de la pratique, réfléchir en termes de ritualisation permet de mettre en avant les répertoires symboliques mobilisés et qui contribuent à orienter les émotions ressenties et à invoquer des représentations collectives spécifiques. Deux pistes nous paraissent importantes : la construction d'un rapport au politique et à la citoyenneté, et la crise contemporaine de la confiance dans les institutions politiques.

Construire et orienter les rapports au politique

Il est tentant de chercher une symbolique religieuse à un rituel politique et les similarités visuelles manifestes entre l'isoloir et le confessionnal sont difficiles à ignorer. La Troisième République a été construite en creux par rapport au catholicisme monarchique et conservateur, et en s'appuyant sur le suffrage universel : malgré un appareillage symbolique volontairement modeste, les objectifs démopédiques ont été mis en pratique par le biais de l'instruction civique et de l'acculturation républicaine et par des efforts pour instiller une dévotion civique². Il n'est cependant pas besoin d'invoquer le religieux pour analyser le vote comme pratique sociale symbolique et pour s'intéresser à son sens dans les sociétés contemporaines.

L'introduction du secret a été conçue par les législateurs comme un moyen de maîtriser l'expression des passions démocratiques au cours du processus électoral et d'en limiter la violence³. Le souci des législateurs pour l'économie des émotions n'est pas sans évoquer le processus de civilisation⁴, ce que relève S. Coleman dans le contexte britannique. Pour lui, l'isolement de l'électeur joue un rôle dans le processus de rationalisation du vote et contribue à orienter les conduites⁵. De manière similaire, on peut noter que le triomphe de la raison sur les passions est au cœur de la construction française d'un individu-citoyen abstrait,

1. Le musicien David Sutch, plus connu sous le nom de Lord Sutch a créé le Monster Raving Loonie Party en 1983, dans l'idée de tourner en dérision la domination du processus électoral par les grands partis. Le parti a connu quelques succès locaux (avec l'élection en 2005 de R. U. Seerius à un conseil paroissial du Derbyshire) et une surprenante longévité compte tenu de son programme électoral volontairement loufoque. Ses candidats, qui ont souvent changé (officiellement) leur nom pour un patronyme absurde, arborent généralement des costumes bigarrés et des chapeaux extravagants. La tradition a été prolongée après la mort de son fondateur.

2. Y. Déloye, O. Ihl, *L'acte de vote*, op. cit., p. 41 ; A. Garrigou, *Le vote et la vertu...*, op. cit. ; Marc Sadoun (dir.), *La démocratie française*. Tome 1. *Idéologie*, Paris, Gallimard, 2000.

3. J. M. Barbalet, *Emotion, Social Theory...*, op. cit. ; Y. Déloye, O. Ihl, *L'acte de vote*, op. cit., p. 55 ; P. Cossart, *Le meeting politique...*, op. cit., p. 302.

4. Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973 (1^{re} éd. : 1939).

5. S. Coleman, *How Voters Feel*, op. cit.

générique, désingularisé et d'inspiration cartésienne¹. Si certains considèrent que la mise à l'écart liée au secret du vote peut favoriser des émotions du registre de la honte et de l'isolement², il nous paraît plus important de noter la mobilisation émotionnelle engendrée par la ritualisation que de préciser quelles émotions sont effectivement éprouvées³.

La signification symbolique des gestes et objets destinés à garantir le secret du vote⁴ n'était pas nécessairement anticipée, même si les débats parlementaires montrent que les législateurs étaient parfois soucieux de réfléchir à cette dimension. Ce qui nous intéresse cependant plus particulièrement est la pratique sociale contemporaine qui met en scène un individu exprimant un choix personnel concernant les détenteurs légitimes du pouvoir. Ce choix est secret mais il est effectué en public dans un environnement strictement contrôlé, généralement silencieux, voire révérent. L'électeur passe par des sas symboliques successifs qui isolent le moment du vote : la période électorale est une phase non ordinaire de politisation et d'articulation des identités⁵ ; le bureau est calme et son décors minimaliste ; les vérifications d'identité, le passage par l'isoloir et l'émargement des registres soulignent la dimension individuelle ; la formule solennelle du président, l'enveloppe visible dans l'urne transparente (en France) et la présence des *tellers* (au Royaume-Uni) marquent la transition vers l'espace extérieur ; le dépouillement, l'annonce des résultats puis les interprétations du message au cours de soirées télévisées sont la phase de résolution ultime et de retour à la vie quotidienne.

La pratique du vote secret conduit également à l'intériorisation de cette exigence de secret, dont les connotations peuvent être distinctes : les électeurs peuvent tenir à se montrer discrets sur leurs préférences électorales pas toujours assumées (on peut ne pas vouloir admettre des choix qui pourraient choquer et nécessiter de se justifier), pas toujours assurées (on peut demeurer hésitant jusque dans l'isoloir et aussi regretter son vote après coup)⁶. Cette tension sur le caractère privé des choix est frappant lorsque l'on considère la pratique du *telling* : de nombreux électeurs sont mal à l'aise ou réticents à donner leur numéro d'inscription aux militants postés à la sortie du bureau de vote, d'autres ne le donnent qu'au représentant de leur parti⁷.

L'attention est focalisée en France sur le choix mystérieux que l'isoloir et l'enveloppe masquent aux regards d'autrui. Au moment ultime, l'électeur est seul face à sa conscience et délibère en son for intérieur, symboliquement détaché de ses liens sociaux. Les rideaux cachent l'électeur mais aussi lui cachent le monde, ce qui lui permet d'insérer le bulletin de son choix sans interférence aucune. Il s'exprime en dehors des pressions des communautés et de la tradition⁸, il est comme « arraché aux communautés qui entravent la pure expression de sa raison »⁹. Il est à ce moment-là l'incarnation du peuple souverain (constitué en corps

1. Christian Le Bart, *L'individualisation*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 88.

2. J. M. Barbalet, *Emotion, Social Theory...*, op. cit., p. 138.

3. V. Turner, *Forest of Symbols...*, op. cit., p. 36.

4. En touchant le bulletin, le président du bureau pouvait en tâter l'épaisseur et donc deviner le choix des électeurs. La lutte contre la fraude passe par l'inscription sur les listes électorales, les urnes transparentes, les communications entre services électoraux des mairies et le contrôle des papiers d'identité – ce qui n'empêche pas les cas de fraude, en utilisant les inscriptions d'électeurs décédés ou ayant changé de domicile.

5. Cette opposition est l'objet d'une section thématique du congrès 2015 de l'Association française de science politique à Aix-en-Provence : « Politique des temps ordinaires et politique des temps électoraux ».

6. De nombreux travaux sur les orientations du vote considèrent un peu rapidement que les identités individuelles sont relativement fixes (S. Coleman, *How Voters Feel*, op. cit., p. 155-157.).

7. Ironiquement, les *tellers* des différents candidats se partagent en général les numéros collectés.

8. Y. Déloye, O. Ihl, *L'acte de vote*, op. cit., p. 55.

9. C. Le Bart, *L'individualisation*, op. cit., p. 89.

électoral). C'est un individu idéalisé, censé trouver dans la raison un choix éclairé par une conception républicaine de l'intérêt général¹. Deux symboles forts sont donc mis en scène : le bien commun et l'individu. La construction de l'individu-citoyen est accompagnée d'une sacralisation de la chose et de l'espace public, par opposition à la sphère domestique et privée (qui est notamment celle dévolue à la religion dans la tradition laïque).

L'isolement de l'électeur (délibérant puis votant) est symboliquement rompu par l'appel de son nom et la formule consacrée, transformant l'individu en citoyen prenant part à la décision collective. Les contrôles d'identité successifs et fastidieux contribuent à accentuer la dimension individuelle de la phase liminale. L'absence de contact physique du bulletin avec tout autre que l'électeur accentue l'importance symbolique du secret, et l'électeur se fond dans le corps électoral unique² comme son bulletin disparaît dans la masse des enveloppes de l'urne. La tradition républicaine est fondée sur la fiction d'un électeur abstrait recueilli pour voter en conscience et en conséquence. De manière ironique, une telle vision contribue à rendre suspect le rôle des partis politiques, puisqu'ils défendent des intérêts sectoriels³.

La démocratie britannique est de conception libérale. La souveraineté appartient au Parlement qui s'appuie sur la délibération et la pluralité pour fonder la légitimité de ses choix ; la décision collective légitime est le produit de l'agrégation des intérêts particuliers⁴. La suspension de la campagne la veille du scrutin ne laisse que quelques heures aux Britanniques pour réfléchir en leur for intérieur. Cela est justifié si l'on considère que l'électeur prend sa décision de vote au vu des intérêts individuels liés à son inscription dans des groupes sociaux mais surtout de son identité. C'est pourtant parce que ces choix sont supposés liés à une identité individuelle que les Britanniques peuvent accepter des pratiques telles que le *canvass* (c'est-à-dire la divulgation aux représentants des candidats de son propre camp d'une intention de vote) et le *telling* (la révélation aux militants postés à la sortie du bureau de son numéro d'inscription sur les registres qui permet aux équipes de campagne d'identifier les électeurs n'ayant pas encore voté). Les électeurs interrogés par Coleman évoquent pourtant leur résistance à l'idée de discuter politique et à l'idée que l'on puisse chercher à influencer leur vote⁵.

Au Royaume-Uni, le droit de vote a été obtenu comme l'extension d'un privilège à des groupes de plus en plus nombreux. Les règles, historiquement variables selon les circonscriptions, ont été lentement homogénéisées mais sans doute au détriment d'une attention portée à une ritualisation qui pourrait avoir une résonance nationale. Les mesures pratiques adoptées par le législateur pour organiser le vote paraissent finalement relativement pauvres en symboles. Il n'y a ni rideau isolant l'électeur, ni dispositif complexe pour assurer le secret du vote une fois effectué, ni geste solennel pour marquer l'insertion du vote dans l'urne, le bulletin disparaissant dans une boîte noire. En fait, le rôle de l'État est d'assurer d'une

1. Historiquement, les réunions électorales ont été assimilées au peuple souverain assemblé, incarnation de la démocratie républicaine ; elles devaient donc être menées avec sérieux, permettre l'exercice de la délibération et de la raison et mener à l'intérêt général (P. Cossart, *Le meeting politique...*, *op. cit.*, p. 115-158).

2. Y. Déloye, O. Ihl, *L'acte de vote*, *op. cit.*, p. 63.

3. La tradition française soupçonne en effet les partis de diviser la nation (Raymond Huard, *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996 ; Jean-Marie Donegani, Marc Sadoun, *La démocratie imparfaite*, Paris, Gallimard, 1994).

4. Y. Déloye, O. Ihl, *L'acte de vote*, *op. cit.*, p. 64. Lors des débats sur le secret du vote, les opposants à la réforme ont néanmoins argumenté, avec John Stuart Mill, que le vote en public permettait de garantir que le bien commun inspirait les choix (cité dans R. Blackburn, *The Electoral System in Britain...*, *op. cit.*, p. 108.).

5. S. Coleman, *How Voters Feel*, *op. cit.*, p. 160.

compétition juste entre les candidats, qui sont les défenseurs d'intérêts privés, tout en prévenant les atteintes à l'ordre public¹. L'individu est conçu comme autonome et « nullement redevable à la société de sa propre personne ou de ses capacités »². En dépit des efforts et des investissements des gouvernements travaillistes pour aller dans ce sens, il n'y a toujours pas de carte d'identité, car la protection des droits des citoyens britanniques interdit aux officiants de demander une preuve d'identité aux électeurs qui se présentent aux bureaux de vote. En revanche, la traçabilité du vote est parfaitement acceptable outre-Manche : le vote est secret, mais les bulletins sont numérotés et donc susceptibles d'identifier l'électeur³. En effet, la relation entre les citoyens et l'État organisateur des scrutins implique que ce dernier puisse enquêter en cas de contestation (par exemple, d'usurpation d'identité) et donc produire les bulletins (frauduleux ou non). Ceux-ci sont donc conservés pendant des années sans que les électeurs y prêtent attention, en raison d'une confiance historique (mais en déclin marqué) dans les institutions politiques.

*
* *

Le rituel est important pour ce qu'il fait, plus que pour ce qu'il signifie : l'exactitude des conduites vis-à-vis d'un modèle importe moins que le fait d'accomplir certains gestes⁴ et, par ce biais, de construire et d'affirmer une identité. Ce qui compte, c'est ce que les participants font, pas ce qu'ils sont ou pensent en accomplissant les actions rituelles⁵. On peut ainsi dire que la ritualisation contribue à produire le consentement et au moins l'apparence du consensus sur les normes. En prenant part au vote, l'électeur s'auto-légitime comme citoyen⁶, en étant compté il s'assure qu'il compte. Les régimes autoritaires qui organisent des élections truquées ne négligent pas l'organisation d'un rituel contribuant à proclamer leur légitimité, même si la performance du rituel ne veut pas dire que les électeurs soient dupes.

Le nombre croissant d'abstentionnistes pose des questions auxquelles il est difficile, voire impossible de répondre de manière tranchée et uniforme. On sait depuis longtemps qu'il faut distinguer abstentionnistes de conviction et abstentionnistes intermittents ou ponctuels. S'agit-il d'un rejet du système politique ou des partis ou du personnel politique professionnel ? S'agit-il d'un non-vote de conviction ou d'un rejet des projets, ou d'une protestation contre la difficulté à distinguer entre les programmes et les candidats ? Participer est le signe que l'on accepte les conventions – quoi que l'on pense par ailleurs. En refusant de participer à la pratique sociale symbolique, les abstentionnistes affichent-ils leur refus du processus ou contestent-ils le mythe d'une communauté choisissant son destin ? Pour autant, on ne peut pas dire de ceux qui participent qu'ils croient pouvoir exercer effectivement un contrôle sur

1. Pour ce faire, les dépenses des candidats sont limitées, tandis que l'origine de leurs ressources est peu encadrée. La privatisation du vote a joué un rôle clé dans ce processus. Cf. J. M. Barbalet, « Secret Voting... », art. cité.

2. Alan Macfarlane, *Origins of English Individualism. Family, Property and Social Transition*, Hoboken, Wiley-Blackwell, 1978 ; C. B. Macpherson, Frank Cunningham, *The Political Theory of Possessive Individualism. Hobbes to Locke*, Don Mills, Oxford University Press, 2011. Cf. à ce propos, l'analyse de C. Le Bart, citant les deux auteurs (C. Le Bart, *L'individualisation*, op. cit., p. 74-78).

3. La traçabilité est impensable en France, signe d'une ambivalence à l'égard de l'autorité de l'État et des élus.

4. A. B. Seligman et al., *Ritual and Its Consequences...*, op. cit., p. 15.

5. A. B. Seligman et al., *ibid.*, p. 24.

6. Rodney Barker, *Legitimizing Identities. The Self-Presentations of Rulers and Subjects*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 115.

les gouvernements, ou qu'ils pensent que la souveraineté leur appartient et que leur vote individuel a un impact sur la décision finale. On peut seulement dire qu'ils se conduisent « comme si » c'était le cas. Qu'en est-il des abstentionnistes ? Sans proposer d'alternative au repli sur soi, ils contribuent à saper l'autorité du processus et donc de ses résultats. La reconnaissance partielle¹ des votes blancs par la France à partir de 2014 répond à cette préoccupation. En revanche, d'autres réponses à l'abstentionnisme pourraient contribuer à accélérer le phénomène parce qu'elles s'appuient sur une analyse instrumentale et utilitariste du vote. En s'appliquant à limiter les coûts de la participation, elles contribuent à éroder le contenu symbolique de la pratique : voter dans un supermarché, comme cela a été expérimenté au Royaume-Uni (et est pratiqué dans certains comtés des États-Unis²) peut permettre de ne pas perdre de temps sur le chemin du travail ou de la maison lorsque le vote est un jour ouvrable. Cependant, le caractère processuel et performatif du rituel est érodé, la symbolique du bureau fermé au monde extérieur disparaît au profit des signes ostentatoires de la consommation. On peut s'interroger sur les effets potentiels d'une symbolique assimilant le citoyen à un consommateur, hésitant entre des bulletins de vote comme entre des marques de lessive.

Le vote postal et le vote électronique posent d'autres questions. Après l'engouement du début des années 2000, les expériences de vote électronique se sont raréfiées en raison des difficultés inhérentes aux technologies considérées, notamment en matière de transparence des procédures, de sécurité et de préservation du secret du vote³. Ces initiatives semblent d'ailleurs, aux États-Unis, avoir été soit inefficaces, soit contre-productives⁴. Si l'on suit l'argument que nous avons développé, ces échecs peuvent être liés au fait qu'en poussant à l'extrême l'isolement de l'individu électeur, ces nouvelles pratiques négligent le contexte social du vote et isolent les électeurs des réseaux d'interactions sociales susceptibles d'avoir un effet sur leurs conduites. Cette dimension sociale du vote est même désormais considérée par des auteurs s'efforçant de résoudre, une fois de plus, le paradoxe de l'électeur rationnel⁵.

L'appauvrissement symbolique du rituel électoral apparaît finalement dans l'évolution des spectacles télévisés offerts aux électeurs dans la dernière phase du rituel, celle de l'annonce des résultats et du retour à la normalité d'un gouvernement légitime et d'un électorat spectateur. Dans un premier temps, on peut considérer que les moyens déployés ont pu contribuer à mettre en scène l'élection comme un processus d'unité nationale et de célébration démocratique. Néanmoins, la focalisation de l'attention sur les résultats, seule phase pouvant

1. Leur nombre n'entrera pas dans le calcul des suffrages exprimés, et donc pas dans celui des seuils nécessaires pour être élu.

2. Les votes sont organisés aux États-Unis dans toutes sortes de lieux publics et privés, y compris dans des commerces, contribuant paradoxalement à limiter l'utilisation des symboles forts dans un pays qui a su, par ailleurs, développer le culte du drapeau et la symbolique présidentielle. Les élections sont toujours organisées le premier mardi de novembre.

3. En Europe, elles ne sont utilisées qu'en Suisse, Estonie et Norvège (Chantal Enguehard, « Transparence, élections et vote électronique », dans Elsa Forey, Christophe Geslot (dir.), *Machines à voter et démocratie*, Paris, L'Harmattan, 2011 (Questions contemporaines), p. 89-106 ; John H. Pammatt, Nicole Goodman, « Pratiques de consultation et d'évaluation dans la mise en œuvre du vote par Internet au Canada et en Europe », *Élections Canada*, 2013, p. 19-26).

4. Adam J. Berinsky, « The Perverse Consequences of Electoral Reform in the United States », *American Politics Research*, 33 (4), juillet 2005, p. 471-491 ; Adam J. Berinsky, Nancy Burns, Michael W. Traugott, « Who Votes by Mail ? A Dynamic Model of the Individual-Level Consequences of Voting-by-Mail Systems », *Public Opinion Quarterly*, 65 (2), juin 2001, p. 178-197.

5. Meredith Rolfe, *Voter Turnout. A Social Theory of Political Participation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 3-4.

vraiment être traitée comme un événement médiatique ayant un contenu émotionnel photogénique, va de pair avec une vision essentiellement instrumentale de l'élection, au détriment du processus finalement plus privé que nous avons analysé dans cet article. Cette évolution médiatique pourrait alimenter le désengagement¹. Sans chercher une causalité impossible à déterminer, il apparaît que le déclin de la participation (qu'il soit lié à celui de la confiance dans les partis ou dans les institutions) se traduit par une réduction de la couverture médiatique (émissions plus courtes, moins nombreuses) et des audiences, et ce, probablement réciproquement.

L'objectif de cette étude trop courte a consisté à explorer le caractère symbolique d'une pratique sociale centrale dans nos démocraties libérales alors que les analyses en termes utilitaristes dont elle fait souvent l'objet montrent leurs limites. Nous considérons qu'une sociologie historique de l'institutionnalisation du vote met en lumière les singularités nationales sans nous permettre de comparer les répertoires symboliques mobilisés et d'explorer les significations qui y sont associées. En revanche, nous pensons qu'une réflexion sur le vote comme rituel – c'est-à-dire comme pratique sociale formelle, relativement invariante, gouvernée par des règles, mise en scène et ayant une signification symbolique – aide à comprendre le rôle qu'il joue dans l'intégration sociale et politique ainsi que pour les acteurs eux-mêmes. En effet, la participation n'est pas uniquement importante pour l'électeur en raison des résultats obtenus, du contenu des programmes électoraux et de l'efficacité individuelle supposée. Certes, la participation au rituel légitime les résultats, y compris aux yeux de ceux dont les candidats ont perdu ou de ceux qui pourraient contester la « justesse » du processus mais y renoncent². De par son caractère symbolique, cette pratique mobilise des dimensions cognitives, expressives et émotionnelles, et contribue à la construction des identités collectives. Elle est facteur d'intégration sociale, marqueur identitaire, processus dramatique et festif, étroitement associée à la légitimation des gouvernants des régimes démocratiques.

Ainsi analysées, ces pratiques suggèrent des conceptions structurantes et contrastées de la citoyenneté telle qu'elle a historiquement été développée. L'adoption du secret est essentielle dans les deux pays, mais sa mise en scène est spécifique, en partie parce que la construction de la citoyenneté est achevée dans des contextes institutionnels, religieux et politiques différents. Notre analyse remet en cause l'opposition simpliste par les observateurs anglo-américains de la tradition politique française comme collectiviste et républicaine, contrastant avec une tradition britannique individualiste, libérale, et anticollectiviste. Les deux traditions sont imprégnées de tensions complexes quant aux conceptions de ce qu'est l'intérêt général et quant à la manière dont les choix démocratiques devraient et sont obtenus³. L'aiguillon des réformes électorales britanniques est la lutte contre la corruption et l'extension réticente d'un privilège autrefois aristocratique dans une société qui résiste à l'émergence des masses sur la scène politique. Le paradoxe est que l'État qui doit garantir l'équité du scrutin est en partie dépourvu des moyens de le faire puisqu'il ne peut que contrôler les candidats et leurs campagnes. L'intérêt privé inspire légitimement le vote, même s'il est éclairé par un horizon national. En revanche, la ritualisation électorale française est étroitement liée à la construction républicaine, aux efforts démopédiques et aux intérêts bien compris des députés

1. R. Hirschbein, *Voting Rites...*, *op. cit.*, p. 3.

2. En 1951, le Parti travailliste a emporté plus de suffrages que les conservateurs mais perdu les élections.

3. Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

républicains dont la base est l'élection plus que la notabilité. Elle est assise sur un citoyen idéalisé capable de discerner l'intérêt général et de voter en fonction de celui-ci¹.

Florence Faucher et Colin Hay

Professeure de science politique au Centre d'études européennes de Sciences Po, **Florence Faucher** est notamment l'auteure de : *Les habits verts de la politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999 ; *Changing Parties. A Political Anthropology of British Party Conferences*, Londres, Palgrave, 2005 ; (avec Patrick Le Galès) *L'expérience New Labour*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, Redwood City, Stanford University Press, 2010, et Milan, Franco Angeli, 2014. Ses dernières publications incluent « New Forms of Political Participation : Changing Demands or Changing Opportunities to Participate in Political Parties », *Comparative European Politics*, 2014 (en ligne), et « Leadership Elections : What is at Stake for Parties? A Comparison of the British Labour Party and the Parti Socialiste », *Parliamentary Affairs*, 2014 (en ligne). Ses recherches portent sur les partis politiques, les changements de formes de militantisme, l'anthropologie et les cultures politiques (CEE, Sciences Po Paris, 28 rue des Saints-Pères, 75007 Paris, <florence.faucher@sciencespo.fr>).

Colin Hay est professeur des Universités en science politique au Centre d'études européennes de Sciences Po depuis novembre 2013. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, dont les plus récents sont : (avec Anthony Payne) *Civic Capitalism*, Cambridge, Polity, 2015 ; (avec Stephen Farrall) *The Legacy of Thatcherism*, Oxford, Oxford University Press, 2014 ; *The Failure of Anglo-Liberal Capitalism*, Londres, Palgrave Macmillan, 2013 ; (avec Daniel Wincott) *The Political Economy of European Welfare Capitalism*, Londres, Palgrave Macmillan, 2012. Il dirige les comités de rédaction de *New Political Economy*, *Comparative European Politics* et *British Politics*, et il était le président du panel pour la science politique et les relations internationales du Research Excellence Framework britannique de 2014 (CEE, Sciences Po Paris, 28 rue des Saints-Pères, 75007 Paris, <colin.hay@sciencespo.fr>).

1. Nous remercions les collègues qui ont bien voulu discuter des versions antérieures de ce projet, notamment lors des congrès de l'European Sociology Association à Milan et de l'International Sociology Association à Yokohama, à l'Australian National University et à l'Université de Sydney, ainsi qu'Yves Déloye, Vincent Tiberj et Tommaso Vittale pour leurs lectures attentives et leurs commentaires précieux. Nous remercions également les lecteurs anonymes de la *Revue française de science politique*.